



école supérieure d'art
du Nord-Pas de Calais/
Dunkerque-Tourcoing

EPCC
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART
NORD-PAS DE CALAIS / DUNKERQUE-TOURCOING
Procès verbal

Le quinze septembre deux mille vingt, le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais – Dunkerque-Tourcoing » s'est réuni en séance extraordinaire, à quatorze heures trente, en visioconférence, conformément à la convocation adressée à ses membres par Monsieur Yves DURUFLÉ, Président.

Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

Yves DURUFLÉ, Solène MORLET, Sylvie GUILLET, Justine JOTHAM, Jean BODART, Fabienne CHANTELOUP, Martine KLEIN HOLLEBEQUE, Corentine DUFOSSE, Nathalie POISSON COGEZ, Cyril CRIGNON, Jean Claude DEMEURE, Delphine RICHE

Membres du Conseil d'Administration excusés donnant mandat :

- Monsieur Michel LALANDE à Madame Solène MORLET
- Monsieur Christophe DESBONNET à Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE

Personnes présentes ne participant pas aux votes :

Catherine DELVIGNE, Martial CHMIELINA, Anne RIVOLLET, Guillaume CORROENNE, Halima MEDJAHEDI, Lahoucine ESSOFI, Isabelle COUZINE, Claire DE BACKER, Bruno COOREN, Solange SARRAT-LANGER

Le quorum est atteint. Monsieur DURUFLÉ ouvre la séance.

- **Procès verbal de séance du 07 juillet 2020**

Approuvé à l'unanimité

- **Proposition : Calendrier des réunions d'instance de septembre 2020 à juin 2021 modifié**

Il a été demandé par les techniciens participant aux réunions de préparation du conseil d'administration, de revoir le calendrier afin de permettre un délai plus long entre les réunions de préparation du conseil d'administration et les séances de l'instance.

Approuvé à l'unanimité

- **Modalités d'adaptation à la crise sanitaire et de continuité pédagogique / rentrée universitaire 2020-2021**

Madame DELVIGNE présente le document.

Madame COGEZ salue le travail de la direction, pas simple en cette période de crise. Elle fait part du désaccord d'un certain nombre d'enseignants avec les mesures prises pour les cours théoriques.

La discussion est engagée.

Madame COGEZ propose d'ajouter une autre alternative au protocole pour les cours théoriques afin de permettre une adaptation au besoin.

Madame GUILLET soutient cette proposition d'ouverture et d'expérimentation.

Monsieur BODART est également favorable à une déclinaison du dispositif pour permettre plusieurs possibilités.

Madame MORLET demande à modifier le mot "tracing" par le mot "traçage". Elle précise que pour les écoles

d'arts plastiques la règle est plutôt le port du masque obligatoire, même pour les pratiques plastiques.

La dérogation possible concerne plutôt d'autres types de pratiques, qui ne sont pas possibles avec le port du masque (ex : pratique d'un instrument de musique...). Si l'école souhaite tout de même prévoir cette dérogation pour certaines pratiques, il est nécessaire de consulter les instances et d'en délibérer.

Monsieur DURUFLÉ demande à la direction de travailler en lien avec les enseignants, à une reformulation du passage relatif aux cours théoriques, pour permettre l'ouverture à différentes possibilités. Les mesures seront adaptées de manière concertée par la direction et les équipes. Un compte rendu sera présenté en prochaine séance du conseil d'administration.

Délibération approuvée à l'unanimité

Madame GUILLET demande des informations sur la rentrée.

Madame RIVOLLET lui enverra le planning mis à jour. Cette année, le temps d'accueil sera consacré aux étudiants de la première et de la deuxième année uniquement pour respecter les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Monsieur DURUFLÉ clôture la séance à 15H50 et remercie les membres de leur participation.

La prochaine réunion du conseil d'administration est programmée le 16 novembre 2020 à partir de 14h30 sur le site de Tourcoing.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé par le Président de l'EPCC.

Fait à Tourcoing, le 15 septembre 2020.

Monsieur Yves DURUFLÉ,
Président de l'ESA NPDC DK-TG.